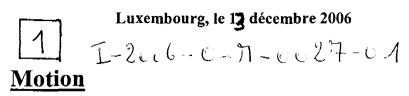
Dépôt : M. Laurent Mosar

PL 5600 13.12.2006





La Chambre des Députés

Considérant

Que la transparence des finances publiques doit requérir une attention particulière;

Que l'analyse des finances publiques au Luxembourg devient de plus en plus complexe du fait notamment de l'existence de plusieurs modes d'appréhension comptable du budget et de la nécessaire transcription de concepts tels que l'enregistrement des recettes selon la « réalité économique »;

Que la méthodologie du Système européen des comptes (SEC 95) offre une vision des finances publiques bien plus large que la comptabilité de l'Etat actuelle et permet de s'assurer de la compatibilité des projets de budget successifs avec le cadre de surveillance multilatérale des situations budgétaires au niveau européen;

Oue si la présentation budgétaire dualiste retenue pour le projet de budget pour l'exercice 2007 marque un progrès par rapport aux années précédentes, elle ne saurait être maintenue à l'infini, une présentation unique conforme aux exigences européennes étant requise dans les meilleurs délais :

Que les données figurant au projet de budget 2007 sont en effet trop lacunaires pour servir d'arrimage à un examen pleinement informé du budget, ne comportant pas les détails requis de la situation financière des communes et de la sécurité sociale, et n'étant pas suffisamment précis en matière d'ordre de priorités des investissements publics ;

Invite le Gouvernement

A procéder à une refonte de la présentation budgétaire en la mettant en conformité avec la norme SEC 95 endéans les trois ans;

A prévoir dès lors une désagrégation par sous-secteurs (administration centrale, sécurité sociale et communes) des chiffres budgétaires ;

A concevoir aux fins de cette refonte pour l'exercice budgétaire 2008 un nouveau volume III du projet de budget, renfermant la « traduction » SEC 95 du projet de budget et comprenant une description de la façon dont le budget s'inscrit dans les engagements européens du Luxembourg (notamment le Pacte de Stabilité réformé et les programmes nationaux de stabilité) ainsi que diverses notices méthodologiques reprises en annexe, qui porteraient notamment sur les éventuelles corrections « réalité économique »;

LHOSAR POSS